



Secrétariat d'arrondissement

543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Outremont (Québec) H2V 4R2

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

- 1^o que l'arrondissement doit statuer sur une demande de **dérogation mineure** reçue par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au, **805, avenue Dunlop** et portant sur l'objet suivant :
 - **Agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, ce qui déroge à l'article 5.3 du Règlement de zonage (1177) de l'arrondissement d'Outremont;**
- 2^o que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi 4 juin 2012** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 4^o qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 5^o que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'agrandissement du bâtiment dérogatoire sera réputée conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

DONNÉ à Outremont, ce 2 mai 2012.

La secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont,

Pascale Lebel
